



**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**N°37-06-2024**  
**COMMUNE DE DOUDEVILLE**  
**SEINE MARITIME**

**COURSE DU LIN DU 16 JUIN 2024**

Le Maire de DOUDEVILLE - Seine-Maritime,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

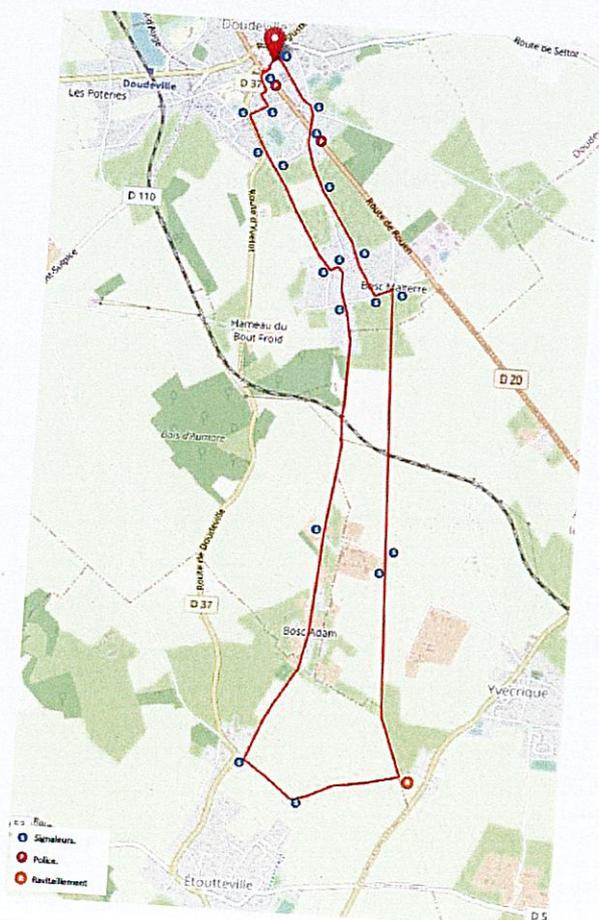
Vu les avis favorables des communes d'Etoutteville et d'Yvecrique,

Considérant la course organisée par les « Coureurs du Lin » dénommée « la course du Lin » : une course de 10km dont le départ et l'arrivée auront lieu à Doudeville, Place Général de Gaulle, le dimanche 16 juin 2024.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'itinéraire des 10km de la course du lin est le suivant :

- Place Général de Gaulle
- Rue Maréchal de Villars
- Impasse de l'Eglise
- Rue de la Scierie
- Rue Eugène Guillotin
- Route d'Yvetot
- Rue du Mouchel
- Rue du Val aux Cailles
- Rue des Tisserands du Bosc Adam – Etoutteville
- Rue des Jonquilles - Etoutteville
- Rue des Coquelicots – Yvecrique
- Voie Romaine – Yvecrique
- Rue de la Folie
- Rue du Bois Marie
- Rue des Forrières
- Rue du Val aux Cailles
- Rue du Calvaire
- Rue Jean Varin
- Place Général de Gaulle



**Article 2<sup>ème</sup>** : Ces rues ou places seront interdites totalement ou partiellement à la circulation et au stationnement selon les modalités de la course et ce dès 09h00 et jusqu'à la fin de l'épreuve.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les déviations seront mises en place conjointement par les services de la voirie et les organisateurs Les Coureurs du lin de Doudeville. Toutes les mesures de sécurité routière devront être respectées.

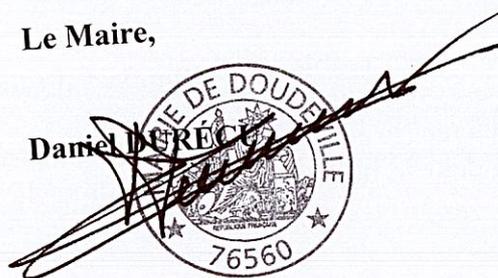
**Article 4<sup>ème</sup>** : Les démarches éventuelles seront faites auprès des communes d'Etoutteville et d'Yvecrique pour les parties hors agglomération.

Les services de la Gendarmerie seront également invités à faire connaître leur avis.

DOUDEVILLE, le 04 juin 2024

Le Maire,

Daniel DURECQ



**Ampliations :**

Police Municipale  
Gendarmerie  
DDR  
Président des Coureurs du Lin  
Service Voirie  
Etoutteville  
Yvecrique  
Affichage  
Registre